LES DISPENSES DE CONSANGUINITE

Jérémy Arbogast, Anne-Lise Depoil, Frédérique Fischbach, 23/12/2014
Mise à jour : 27/10/2026

Contexte général

La dispense de consanguinité est une sous-catégorie de dispense de mariage. Il s'agit d'un accord, donné par le Pape ou l'évêque selon les cas, pour un mariage entre cousins, normalement interdit par l'Eglise catholique. En droit canon, on compte le nombre de degrés qui séparent les époux de leur ancêtre commun. Les dispenses du deuxième degré – mariage entre cousins germains – sont toujours accordées par le Pape, les dispenses à partir du troisième degré sont en général du ressort des évêques.

Aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, un dossier de dispense comprend généralement :

- ✓ la « supplique » ou demande des futurs époux, qui comporte les noms, prénoms, professions et domiciles des « suppliants », la nature et le degré de l'empêchement, et pour les cas d'affinité[1] et de consanguinité, un tableau de cousinage où figurent les ascendants de la lignée menant à l'ancêtre commun ;
- ✓ l'enquête ouverte par l'évêque ou son représentant, qui comporte les témoignages des futurs époux, de deux témoins de la famille et de deux témoins pris en dehors de la famille ;
- ✓ la dispense elle-même, qui vient clore le dossier.

Les protestants respectent également les interdits de consanguinité définis par l'Eglise catholique. Les dispenses de consanguinité sont délivrées par le Consistoire selon une procédure semblable. On remarque néanmoins chez les protestants un assouplissement des interdits à partir du XVII^{e} siècle, où les mariages entre cousins germains et surtout entre issus de germains sont de plus en plus fréquents.

[1] Consanguinité : liens du sang uniquement.
Affinité : autres liens de parenté, y compris spirituelle. Les interdictions concernent alors les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, parrains-marraines, filleuls, cousins du conjoint décédé (pour un(e) veuf/veuve).

Où trouver les dispenses de consanguinité ?

Deux fonds ecclésiastiques peuvent donc conserver en majorité des traces de dispenses : les archives des évêchés et celles du Vatican.

La conservation des archives ecclésiastiques en France est différente avant et après la Révolution. Avant la Révolution, les archives des évêques sont conservées aux Archives départementales en série G. Après la Révolution, ces documents peuvent être conservés, soit dans les archives du diocèse du département concerné, soit aux Archives départementales (série V notamment).

Mener ses recherches en salle de lecture de Strasbourg des Archives d'Alsace

Avant la Révolution

Aucune mention précise de dispenses de consanguinité antérieures à la Révolution ne figure dans la *Table générale des inventaires des archives anciennes de 613 à 1789-1793* réalisée par François J. Himly et dans son supplément. Mais certaines indications relatives aux dispenses de mariages réalisées au cours du XVIII^{e} siècle et antérieurement peuvent être retrouvées par l'examen des documents produits par l'officialité de Strasbourg, de l'évêché de Strasbourg ou des bailliages, à titre d'exemple :

G 6301 à 6349	Fonds de l'officialité de Strasbourg : protocoles, procès-verbaux des séances, litiges, sentences.	1595-1785
G 1454	Dispenses de mariage ; investitures d'emplois canoniques ; indulgences.	1721-1724
2 B 503/9	Bailliage de Kochersberg. - Demande de dispense matrimoniale pour consanguinité entre Mathias Reis, écoutète à Maennolsheim, et la fille de Laurent Diebolt.	1681

Après la Révolution

De nombreux dossiers de dispenses de mariage, dans lesquels se trouvent probablement des dispenses de consanguinité, sont conservés dans les fonds de l'évêché de Strasbourg classés dans la sous-série 1 VP (documents produits par l'évêché de Strasbourg de l'an 1802 à 1887) :

1 VP 103	Correspondance et comptes de l'agent du diocèse à Rome (pour l'essentiel affaires de dispenses de mariage).	1827-1879
1 VP 104 - 1 VP 112	Registres d'expéditions des dispenses de mariage à Rome.	Juillet 1826-décembre 1902

1 VP 113 - 1 VP 139 Registres des dispenses de mariage expédiées par le secrétariat.
Floréal an XII- octobre 1900

1 VP 140 - 1 VP 155 Dispenses de mariage.
1802-1919

1 VP 349 Dispenses matrimoniales délivrées en temps de guerre (bans, consanguinité, mariages mixtes) : listes paroissiales.
1914-1919

1 VP 394 Paroisses de Friesen et Ueberstrass. - (…) ; revalidation de mariages pour consanguinité, fête du Saint Scapulaire ; (…).
1803-1885

1 VP 404 Paroisse de Hagenbach. - (…) ; mariages consanguins.
1883-1885

1 VP 456 Paroisse de Oberhergheim. - (…) ; mariage consanguin ; (…).
An XII - 1888

1 VP 480 Paroisse de Rosenwiller. - (…) ; mariage consanguin.
1814-1882

1 VP 527 Paroisse d'Urbeis. - (…) ; dispense pour consanguinité ; (…).
1814-1886

1 VP 532 Paroisses de Wahlenheim et Hochstett. - (…) ; faculté de réhabiliter les mariages consanguins pendant la durée d'une mission.
1735-1886

Archives paroissiales

Des dispenses de consanguinité peuvent aussi se trouver dans les archives déposées par les paroisses et conservées dans la sous-série 2 G (Archives paroissiales) :

2 G 61/617 Consistoire de Bouxwiller. - Allenwiller : Dispense pour mariage entre consanguins (Blumler).
1786

2 G 257/24 Paroisse catholique de Lampertsloch et Goersdorf. - Affaires matrimoniales : dispenses de bans, mariages mixtes, dispense de consanguinité.
XIX^{e}-XX^{e} siècles

2 G 371/7 Consistoire de La Petite-Pierre. - Affaires matrimoniales. Dispenses de consanguinité, du délai des fiançailles, des bans de proclamation du mariage, autorisations de se marier dans la période de l'Avent ou du Carême, contentieux.
1749-1792

2 G 478/42 Paroisse catholique de Steinbourg. - Bref pontifical autorisant un mariage consanguin (parchemin).
1852

2 G 434/4 Consistoire de Sarre-Union. - (…) ; Dispenses diverses (consanguinité, etc.).
1772-1787

2 G 430/6 Paroisse catholique de Saint-Pierre-Bois. - (…) ; dispense de consanguinité pour mariage (1840) ; (…).
1819-1843

2 G 414/30 Archives paroissiales et consistoriales de Rothau. - Casuels : mariages, dispenses seigneuriales pour consanguinité ou alliance, proclamations ; démissions, autorisations seigneuriales de se marier (1741-1791), (…).
1747-1791

Archives privées

Enfin, quelques pièces isolées ont été repérées dans des fonds des archives privées en série J, à titre d'exemple :

25 J 602 Fonds de Nassau-Sarrewerden. - (…) ; autorisation de mariage accordée par le pape Martin V à Théobald de Geroldseck et à sa femme Ursule d'Eberstein pour consanguinité ; (…).
1428

19 J 432 Ordre teutonique et tribunal de Rottweil. - Nullité d'un mariage par consanguinité ; enquête canonique ; l'évêque accorde la dispense.
1592

166 J 11 Dispenses de consanguinité émises par les paroisses de Villé et de Westhouse, 5 p.
1781-1787

Bibliographie

Louis SCHLAEFLI. « Dispense canonique » in *Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace du Moyen-Age à 1815 : n° 5, lettre D*. Strasbourg : Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 2012 (bibliothèque des usuels en salle de lecture des AD 67 : A 31/2).

VEIT (Ludwig Andreas). *Volksfrommes Brauchtum und Kirche im deutschen Mittelalter*, Freiburg-in-Breisgau, 1936, p. 142, 149 (bibliothèque des AD 67 : 8° 1817).

« Les dispenses de consanguinité » in *Revue française de généalogie*. Hors-série n°9 : La religion du XVI^{e} au XIX^{e} siècles. Juin 2005.